

Aide-mémoire pour l'examen professionnel de chef/cheffe des opérations de câblage forestier

- ✓ Lors de l'examen, je peux montrer que je dispose des compétences d'un/une chef/cheffe des opérations de câblage forestier.

Inscription :

- ✓ L'inscription aux examens se fait bien à l'avance ! Autrement dit, je transmets tous les certificats de module et tous les autres documents dont je dispose 4 mois avant la date d'examen souhaitée.
- ✓ J'envoie le travail de mémoire et tous les certificats de module nécessaires au plus tard 1 mois avant la première date d'examen possible.
- ✓ Si je ne remets pas le mémoire ou les certificats de module manquants dans les temps, je ne serai pas admis à l'examen et je devrai m'y inscrire une nouvelle fois, auquel cas des frais administratifs seront perçus.

Épreuve d'examen 1 : travail de mémoire 1 et 2 (Directive, voir 5.3.1)

- ✓ L'épreuve consiste en la rédaction de mémoire sur : un concept de ligne de câble, un projet de ligne de câble CGM et un projet de ligne de câble CGC.
- ✓ Je peux rédiger les mémoires durant mon stage ou en dehors de celui-ci.
- ✓ Je peux trouver des explications détaillées sur le travail de mémoire dans la directive d'application et dans la notice du travail de mémoire.

Épreuve d'examen 2 : travail d'examen – coupe câblée (Directive, voir 5.3.2)

- ✓ Pour le travail d'examen (coupe câblée), je dois monter, mettre en service, contrôler et exploiter une installation de ligne de câble selon l'ordre de travail dans le cadre d'une coupe planifiée et préparée et instruire le personnel. Ensuite, j'évalue mon travail.
- ✓ Je peux trouver des explications détaillées sur le travail d'examen dans la directive d'application et dans la notice du travail d'examen.
- ✓ Un programme de la journée doit être établi pour le travail d'examen. J'ai reçu un modèle de programme à modifier et à compléter.
- ✓ Lorsque l'examen ne peut avoir lieu en raison de la météo ou d'une panne de machine, il est de ma responsabilité de prévenir la direction des examens à temps.

Annonce des résultats

- ✓ Les résultats des examens ne sont communiqués qu'après la séance d'attribution des notes de la CAQ. Le délai d'attente est de 4 mois au maximum (la CAQ se réunit 4 fois par an).